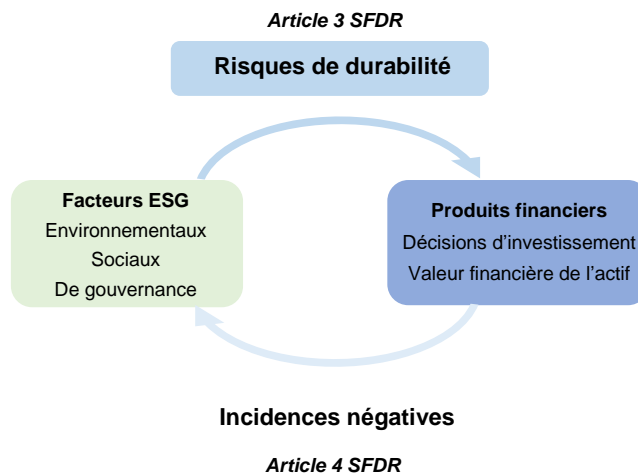


Nom du document	Créé/ Modifié par	Validé par	Version	Date	Commentaires
Politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement	Weefin/ MBG	MBG	V01	30/01/2021	
Politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement	Weefin / MBG	MBG	V02	29/03/2023	

Cadre général et références réglementaires

Conformément à l'Article 3 du règlement (EU) 2019/2088 « Sustainable Finance Disclosure Regulation », les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.



1. Objectifs

Les objectifs de cette réglementation sont de :

- Pallier au manque de règles harmonisées concernant la publication d'informations extra-financières en matière de durabilité,
- Permettre aux investisseurs finaux de pouvoir comparer les performances extra-financières des différents produits financiers proposés par la société de gestion.

L'objectif de cette politique, conforme à l'Article 3 SFDR, est de décrire la manière dont l'équipe de gestion de ROCE Capital prend en compte les risques de durabilité dans son processus d'investissement.

Cette politique d'intégration des risques de durabilité s'applique à l'ensemble des fonds gérés par ROCE Capital.

2. Définitions

Au sens de la réglementation SFDR, un **risque en matière de durabilité** est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact sur d'autres risques tels que les risques financiers : le risque de marché, le risque de liquidité...

La démarche adoptée par ROCE Capital dans sa politique d'investissement responsable a été établie afin :

- D'identifier, de prioriser et de gérer les différents risques de durabilité auxquels ses investissements peuvent être confrontés,
- D'atténuer les potentiels impacts des risques de durabilité sur la valeur financière des actifs détenus.

À travers cette politique, **3 catégories de risques de durabilité** sont abordées :

➤ **Les risques environnementaux et liés au changement climatique :**

- Les **risques climatiques physiques** sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets du changement climatique. Ils comprennent à la fois les impacts des phénomènes extrêmes (augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...) et ceux des évolutions plus lentes (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, ...) sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs.
- Les **risques de transition** sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques. Ces risques résultent à la fois de la mise en place de réglementations (ex : interdiction de véhicules diesel, introduction d'un prix du carbone) et des changements de modèles d'affaires des entreprises. De plus, le risque de transition comporte d'autres facettes que ces risques politiques et stratégiques ainsi que l'a rappelé la TCFD dans son rapport final. Il faut également prendre en compte le risque technologique, le risque réputationnel, le risque de conformité réglementaire et le risque de marché (I4CE, 2018).

➤ **Les risques sociaux :**

Le **risque social** concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...

➤ **Les risques liés à la gouvernance :**

Le **risque de gouvernance** englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-

pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE.

3. Identification et priorisation des risques de durabilité

➤ Les risques environnementaux et liés au changement climatique :

Type de risques	Exemples de sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Risques en matière de pollution ; - Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ; - Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau ; - Risques d'inondation ; - Risques de montée des eaux ; - Risques d'accélération de la perte de biodiversité. 	Faible	Moyen terme	Faible
Risques de transition	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique. 	Moyen	Moyen terme	Modéré

➤ Les risques sociaux :

Exemples de sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au droit du travail des salariés et des enfants ; - Risques liés aux taux de rotation des salariés ; - Risques liés aux discriminations en matière d'emploi et de profession ; - Risques liés au manque de diversité. 	Moyen	Moyen terme	Faible

➤ Les risques liés à la gouvernance :

Exemples de sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la structure de gouvernance ; - Risques liés à la rémunération des dirigeants ; - Risques liés aux conventions réglementées ; - Risques en matière de corruption ; - Les problèmes de marque et de réputation (mauvais historiques en matière de santé et sécurité, violations de cybersécurité). 	Moyen	Moyen terme	Modéré

4. Gestion et réduction de l'exposition aux risques de durabilité

En signe de son implication dans la prise en compte des risques et opportunités liés à l'ESG, ROCE Capital est signataire depuis octobre 2020 des Principes d'Investissement Responsable (UN PRI) et a mis en œuvre en 2021 une stratégie d'investissement responsable. En effet, ROCE Capital s'est engagé à respecter sa politique d'exclusion sectorielle dont l'objectif est d'exclure tout investissement dans les sociétés :

- Impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques)
- Du secteur du tabac
- Dont plus de 20 % de la production d'électricité est générée à partir du charbon

L'intégrabilité de la politique d'exclusion sectorielle est disponible en libre accès sur le site internet de ROCE Capital à l'adresse suivante : rocecapital.com.

ROCE Capital a également implémenté un processus de prise en compte des critères ESG via la mise en place d'une grille d'analyse ESG. L'équipe de gestion de ROCE Capital complète l'analyse financière de leurs émetteurs par une analyse extra-financière qualitative. Cette approche ESG permet aux gérants de prendre en compte et de contrôler l'impact des risques de durabilité dans leurs décisions d'investissements.

En effet, les fonds intègrent dans leur process de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance ESG sur les piliers Environnemental, Social et de Gouvernance tels que par exemple :

- **Les émissions de gaz à effet de serre Scope 1/2** : cette mesure est essentielle pour diminuer le risque de transition, le risque physique et pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique ;
- **La présence de femmes au conseil d'administration** : cet indicateur témoigne de la volonté d'une entreprise à promouvoir la diversité au sein de son équipe dirigeante qui se répercutera dans la prise de décision ;
- **Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact »** : cet engagement pousse les sociétés à promouvoir et respecter les Droits de l'Homme à respecter les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

L'ensemble des critères ESG pris en compte dans la stratégie extra financière de ROCE Capital sont développés dans la politique d'investissement responsable disponible en libre accès à l'adresse suivante : rocecapital.com

Pour consolider l'analyse ESG des émetteurs, ROCE Capital a mis en place une politique d'engagement et de vote notamment afin d'encourager les entreprises à améliorer leur gestion des risques de durabilité en adoptant des pratiques plus durables. L'engagement de ROCE Capital est fondé sur plusieurs axes permettant de garantir un suivi des sociétés à travers le dialogue actionnarial, le vote aux assemblées générales, la transparence accrue des informations extra-financières...

5. Suivi de la procédure des risques de durabilité

Avant chaque acquisition, et pendant toute la durée de détention d'une position, les gérants portent une attention particulière aux composantes de la stratégie d'investissement responsable définis au niveau de la Société de Gestion (indicateurs ESG, politique d'exclusion...). Ces indicateurs sont le reflet de la capacité des gérants à limiter leur exposition aux risques de durabilité. Le RCCI assure aussi le suivi et le contrôle de la bonne intégration des risques de durabilité dans le mode de gestion des gérants grâce à un suivi semestriel. Pour faciliter ce suivi et ce contrôle, le RCCI a recours à une cartographie des risques financiers et de durabilité pour calculer des scores de risques.

ROCE Capital